

Tweeeverblijverskaart - Vertaling Frans

En tant que résident secondaire à De Panne, vous bénéficiez d'une carte de résident secondaire personnelle. L'administration locale vous propose de beaux avantages qui vous permettront de tirer le meilleur parti de votre séjour. Découvrez, profitez de & **prenez du plaisir à la pelle** à De Panne !

Avantages

1. Tarif préférentiel Plopsaqua De Panne

Les résidents secondaires bénéficient du tarif préférentiel de 12,00 € (au lieu de 27,50 €) sur présentation de leur carte de résident secondaire et d'une carte d'identité valide et lisible. Vous pouvez acheter les tickets au guichet de Plopsaqua.

- *Un ticket au tarif préférentiel pour les résidents secondaires n'inclut pas le stationnement. Les tickets de parking sont en vente à la caisse de Plopsaqua De Panne.*
- *Le ticket pour résident secondaire n'est pas valable pour une visite à Plopsaland De Panne.*

1. Ticket gratuit pour la journée portes ouvertes à Plopsaland De Panne

En tant que résident secondaire, vous pouvez utiliser votre carte de résident secondaire pour vous rendre gratuitement à Plopsaland De Panne durant les journées portes ouvertes en novembre.

2. Centre de visiteurs provincial Duinpanne

Sur présentation de cette carte, vous pouvez visiter gratuitement les expositions payantes à Duinpanne (Olmendreef 2).

Conditions

2. Cette carte est valable pour son titulaire et tous les membres de sa famille officiellement domiciliés avec lui.
3. Cette carte est strictement personnelle et n'est pas transférable. Les avantages qui y sont associés **ne** s'appliquent donc **pas** aux locataires de votre résidence secondaire.
4. La carte de résident secondaire n'est valable que pendant la période mentionnée sur la carte.
5. L'utilisation de cette carte implique l'acceptation du règlement des parcs Plopsaqua De Panne et Plopsaland De Panne.

Quand suis-je considéré comme un résident secondaire ?

Les résidents secondaires de la commune de De Panne sont les personnes qui possèdent une résidence secondaire officielle sur le territoire de la commune de De Panne et qui paient des taxes communales annuelles à la commune à cet effet. L'administration locale dispose d'une liste officielle des résidents secondaires.

Conservez cette carte précieusement. En cas de perte, vous pouvez demander une nouvelle carte en ligne via depanne.be/tweeeverblijf